

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2022-658
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Maillage du réseau de déchetterie : étude pour une déchetterie fixe et mobile sur le territoire de Saint-Flour Communauté
Demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2023

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 Octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet de territoire de Saint-Flour Communauté 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du conseil communautaire du 30 Juin 2021 ;

Vu la fiche Projet n°186 de maîtrise d'ouvrage communautaire relative à l'optimisation du maillage du territoire en déchetterie fixe et mobile ;

Vu la nécessité de développer et de conforter l'offre en déchetterie sur le territoire afin de développer le geste de tri des déchets ;

Considérant qu'il convient d'engager la création d'une déchetterie mobile et fixe pour compléter l'offre du territoire et de solliciter, en soutien à cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR) ;

Considérant qu'à ce stade du projet, le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Déchetterie mobile	18 400 €	Subventions publiques : DETR 2022 (40%)	15 294 €
Déchetterie fixe étude	14 850 €	Autofinancement :	22 941 €
Levé topographique	3 185 €		
Etude de sols	1 800 €		
Total	38 235 €	Total	38 235 €

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une déchetterie fixe et mobile tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Déchetterie mobile	18 400 €	Subventions publiques : DETR 2022 (40%)	15 294 €
Déchetterie fixe étude	14 850 €	Autofinancement :	22 941 €
Levé topographique	3 185 €		
Etude de sols	1 800 €		
Total	38 235 €	Total	38 235 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221201-DEC2022-658-AU
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022

Article 2 : De solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2023 en soutien à ce projet de création d'une déchetterie fixe et mobile à hauteur de 40% de son cout prévisionnel ;

Article 3 : De l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 1er décembre 2022

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 02 DEC. 2022

Publiée sur le site internet le : 02 DEC. 2022